

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## KIRAO MULTICAPS ALPHA

**Exercice du 01/01/2022  
au 30/12/2022**

- **Commentaire de gestion**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

KIRAO MULTICAPS ALPHA est un OPCVM nourricier de la part NC du FCP KIRAO MULTICAPS éligible au PEA. L'objectif de gestion de KIRAO MULTICAPS ALPHA est différent de celui de la part NC du maître du fait des opérations de couverture des marchés actions qui seront mises en œuvre par l'équipe de gestion. Ainsi, l'objectif de gestion du Fonds est d'offrir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à 5% sur la durée de placement recommandée.

## **Stratégie d'investissement**

De même, la performance du FCP sera différente et pourra être inférieure à celle de son maître Kirao Multicaps en raison de stratégie de couverture du risque actions ou du risque de change et des frais indirects qu'il supporte.

Dans ce cadre, le FCP est investi en permanence à 91% minimum en parts NC du FCP maître KIRAO MULTICAPS et en liquidités. Le Fonds intervient également sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés pour couvrir partiellement ou totalement- le portefeuille au risque action et au risque de change. Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds est exposé en actions de la zone euro de 0% à 100%, la partie couverte du portefeuille étant alors « neutre ».

Rappel de la stratégie de l'OPCVM maître, fonds de type 'Fonds Action Zone Euro' :

KIRAO MULTICAPS est exposé à hauteur de 60% minimum et 100% maximum en actions de la zone euro. A titre accessoire, le fonds ne s'interdit pas de saisir des opportunités en dehors de la zone euro, à l'exclusion des pays émergents. Le gérant ne s'impose aucune contrainte d'allocation sectorielle ni de capitalisations boursières.

Par ailleurs, pour être éligible au PEA, le fonds est investi à hauteur de 83% minimum en actions françaises ou de la communauté européenne. Le FCP peut être ponctuellement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt espèce.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP, et aussi pour diminuer l'exposition du FCP au marché actions le cas échéant des titres obligataires et des titres de créances négociables, de nature privées ou publiques et sans contrainte de notation peuvent figurer à l'actif du portefeuille à l'exception des obligations spéculatives (considérées comme telles par la société). Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle. Il s'agira essentiellement d'OPCVM monétaires gérés par des entités externes, pour gérer la trésorerie.

L'ensemble des expositions relatives à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 17% du portefeuille du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux produits dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés français, dans le seul but de couvrir le risque action et le risque de change, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Part C : -16.19%

Part I : -15.16%

Part K : -15.30%

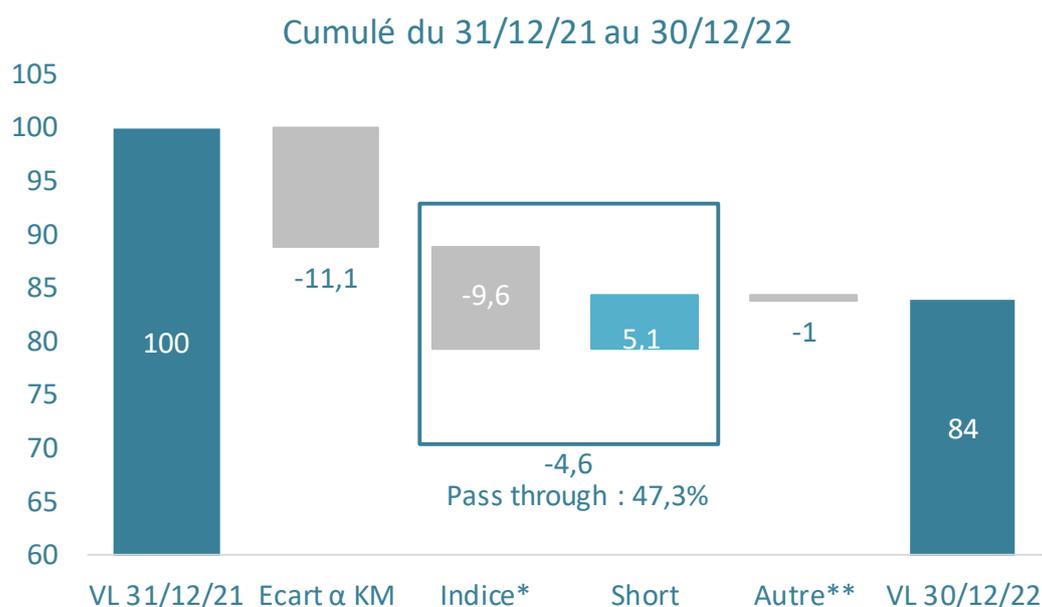
En 2022 la performance de Kirao Multicaps Alpha a été de -16.19% (part C).

Du fait d'un niveau d'indice relativement élevé en absolu en clôture d'année 2022 (CAC 40 > 7150 points) nous avons commencé l'année avec une exposition nette marché plutôt basse de 34%. En raison du recul du marché sur l'ensemble de l'année cette exposition a eu tendance, en accord avec notre méthodologie, à remonter. Cela s'est traduit par une exposition moyenne sur l'année 2022 de l'ordre de 45.5%.

Notre premier moteur, le marché action, a donc été négatif en 2022 (-9.6% pour l'indice de référence de KM) mais notre couverture en a limité l'impact. Ainsi la contribution nette négative du marché est de 4.6% pour l'année.

Notre second moteur, à savoir notre capacité à générer de l'Alpha, auquel nous sommes exposés à 100% a été déficient. En 2022, alors que son indice\* faisait -9.6%, Kirao Multicaps (part NC) affichait une performance de -20.8%, soit un écart de -11,1 points. Cet Alpha négatif a été généré pour moitié par notre absence du secteur de l'énergie (-2.6 point) cumulé à notre position en Korian (-3 points).

La performance annuelle de Kirao Multicaps Alpha (part retail) de -16.2% se décompose ainsi entre un moteur marché de -4.6% un écart de -11.1% et une partie autre de -1% (coût de couverture et frais de gestion).



	<u>31/12/2021</u>	<u>Moyenne</u>	<u>30/12/2022</u>
Short	61%	48%	47%
Cash	6%	6%	6%
Expo. Nette	34%	46%	48%

\*70% CAC all tradable NR + 30% Eurostoxx TMI NR

\*\*coût short / frais / résiduel

## **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

### Cadre général de la politique ESG

Les fonds KIRAO promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

KIRAO accorde une place centrale à l'analyse financière qui est au cœur du processus de sélection des entreprises en portefeuille. L'objectif d'une telle analyse, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux ESG : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée.

La démarche extra-financière de KIRAO repose sur les 3 axes principaux décrits ci-dessous :

- L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Elle s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires. KIRAO a défini une grille de notation ESG (analyse de 1er niveau), permettant d'évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement<sup>1</sup>. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de KIRAO s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research et Gaïa Research (Ethifinance), afin d'alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas » (analyse de 2nd niveau). Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

Pour plus d'informations sur nos deux méthodologies d'analyse ESG, veuillez-vous référer au Code de Transparence, accessible depuis le site internet de KIRAO : <https://kirao.fr/esg/>

- Une politique d'exclusion

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure de facto des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

---

<sup>1</sup> L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>2</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- L'engagement actionnarial

L'intégration ESG se déploie naturellement à travers notre engagement actionnarial qui s'exerce à deux niveaux :

1/ Tout d'abord, KIRAO exerce systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

2/ D'un autre côté, à travers un dialogue continu, KIRAO souhaite engager les sociétés sur des problématiques spécifiques, afin qu'elles puissent améliorer leur pratique à long-terme (amélioration de la transparence, des ambitions sociales et/ou environnementales, etc.).

## Objectifs et performance extra-financière en 2022

A travers sa démarche d'investissement responsable décrite ci-dessus, KIRAO cherche à atteindre pour le fonds maître, KIRAO Multicaps :

- Une note ESG moyenne supérieure (i.e meilleure) à la note ESG moyenne de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performants (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG).

---

<sup>2</sup> Conventions d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

La mesure de cet objectif se fait à travers l'analyse de notre grille de notation ESG, dont le taux de couverture pour les fonds est supérieur à 90% (en nombre d'émetteurs ou en pourcentage de l'actif net des fonds).

Au 31 décembre 2022, la note ESG du fonds maître est de 70,38/100 à comparer à la note de l'Univers d'investissement ESG qui est de 66,39/100.

- Le suivi d'un indicateur dans chacune des catégories suivantes :
  - Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil<sup>3</sup>. Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
  - Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO<sub>2</sub>e / CA en M€). Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
  - Social : Taux moyen de femmes au Comex (%). Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
  - Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse<sup>4</sup> (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'univers d'investissement de départ. Pour KIRAO Multicaps, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

Performance au 31 décembre 2022	KIRAO Multicaps (fonds maître)	Univers d'investissement de départ du fonds maître
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	80,7%	74,2%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO <sub>2</sub> e/CA en M€)	58	173,5
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	20,2%	20,7%

<sup>3</sup> Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

<sup>4</sup> La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	4,4/10	5,6/10
--	--------	--------

### Réglementation SFDR

Le fonds KIRAO Multicaps Alpha répond à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il ne vise aucune proportion minimale d'investissements durable, l'équipe de gestion mesure a posteriori le pourcentage d'investissements durables du fonds.

KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR5. Dans ce cadre, trois filtres doivent être validés pour qu'un émetteur soit considéré comme durable : 1/ démontrer des pratiques de bonne gouvernance, 2/ ne pas causer de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH), 3/ contribuer à un objectif environnemental et/ou social (toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif).

Les données mises à disposition par MSCI ESG répondent aux trois filtres décrits ci-dessus. KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissement durable sur le plan environnemental et/ou social du fonds maître, KIRAO Multicaps, en additionnant le score de durabilité de chaque émetteur en portefeuille selon sa pondération. Enfin, ces pourcentages sont multipliés au taux d'exposition moyen de KIRAO Multicaps Alpha au fonds maître.

Au 31 décembre 2022, KIRAO Multicaps Alpha est investi dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 13% et 2,76%, respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds est de 15,76%.

### Taxonomie européenne

KIRAO Multicaps Alpha répondant à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 SFDR, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

<sup>5</sup> Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à l'espace dédié du site internet de MSCI :

<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

#### L'éligibilité et l'alignement de KIRAO Multicaps Alpha à la taxonomie européenne

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans le fonds maître, KIRAO Multicaps, et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Pendant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps Alpha à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs du fonds maître. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération. Enfin, ces pourcentages sont multipliés au taux d'exposition moyen de KIRAO Multicaps Alpha au fonds maître.

Au 31 décembre 2022, KIRAO Multicaps Alpha a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 49,48% et 10,37%, respectivement.

#### Disclaimer

*«Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

## **Rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

<b><u>Année</u></b>	<b><u>2022</u></b>
<i>Tous les collaborateurs (17 ETP)</i>	en K€
<b>Rémunération fixe</b>	1 112
<b>Rémunération variable</b>	374
<i>Dont variable non différé</i>	374
<i>Dont variable différé</i>	0

### **Informations générales relatives à la politique de rémunération**

KIRAO a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences réglementaires. La part fixe de la rémunération des collaborateurs salariés de KIRAO AM est décorrélée de la performance des Fonds gérés. La part variable de la rémunération est, quant à elle, évaluée à partir de la réalisation d'objectifs. Elle rémunère la performance des collaborateurs concernés au regard de critères principalement qualitatifs.

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.

Conformément à la réglementation en vigueur, la rémunération des collaborateurs considérés comme « preneurs de risques » est soumise au dispositif suivant :

- 50% de la rémunération variable est versée en parts d'OPC,
- 40% de son montant global est différée sur trois ans.

Aucune rémunération variable ne sera versée en cas de résultat négatif de la société.

Le RCCI ou son délégataire vérifie l'adéquation des rémunérations versées à la politique de rémunération.

La politique de rémunération ainsi que l'identification des preneurs de risques sont évalués, à minima, annuellement, par le comité de surveillance.

Le détail de la politique de rémunération est consultable sur le site internet de la société.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit: KIRAO Multicaps Alpha Identifiant d'entité juridique: 9695005NB6KUEFXWZ811

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**    **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	--



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par KIRAO Multicaps Alpha ont été atteintes à différents niveaux.

Tout d'abord, à travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement. A fin 2022, 92% de l'actif net du fonds était couvert par au moins un de nos deux niveaux d'analyses ESG (analyse ESG de premier niveau, selon une approche Best-in-Universe, et analyse ESG de deuxième niveau, selon la

matrice Atlas). De plus, la performance extra-financière du fonds maître, relative à son Univers d'investissement, est satisfaisante durant la période (voir question ci-dessous).

Par ailleurs, KIRAO dialogue de manière continue avec les émetteurs sur les sujets Environnementaux et Sociaux. En 2022, KIRAO a échangé avec 13 émetteurs en portefeuille sur différentes thématiques ESG (climat, droits humains, qualité et sécurité des produits/services, climat interne, composition des organes de contrôle, etc.). En complément de cet engagement, KIRAO a participé de façon active à deux campagnes d'engagement collaboratif : 1 / au *Non-Disclosure Campaign* du CDP ; 2 / à l'*Investor Initiative for Responsible Care* (IIRC) auprès de Korian concernant des problématiques liées à la qualité des soins et les conditions de travail<sup>6</sup>.

Enfin, KIRAO dispose d'une politique d'exclusion (sectorielle et normative). Cette dernière est tenue à jour, à minima, bi-annuellement et est intégrée directement par l'équipe middle office dans le moteur de contraintes de notre plate-forme de passage d'ordres. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plateforme de passage d'ordres. A fin 2022, une vingtaine de sociétés, zone Europe, figuraient dans la liste d'exclusion, en particulier des entreprises impliquées dans le secteur du tabac, le charbon ou les hydrocarbures non-conventionnels (gaz de schiste et sable bitumineux), car ces activités représentent un poids supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires, ou encore des sociétés qui ne respectent pas les grandes règles ou conventions internationales.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer les caractéristiques E/S de ses investissements, KIRAO suit différentes méthodologies :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

#### 1. Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

##### Une analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement<sup>7</sup>. Cette dernière est composée des 21 critères présentés ci-dessous (9 de gouvernance, 7 sociaux et 5 environnementaux)<sup>8</sup>. A travers cette grille de notation ESG, le fonds maître, KIRAO Multicaps, a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'« Univers d'investissement ESG »).

Au 31 décembre 2022, la note ESG du fonds maître est de 70,38/100 à comparer à la note ESG de son Univers d'investissement ESG qui est de 66,39/100.

Par ailleurs, l'équipe de Gestion pilote 4 indicateurs de performance sur chacun des piliers suivants :

<sup>6</sup> Pour plus de détails sur notre saison de vote et d'engagement actionnarial 2022, se référer au rapport dédié, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

<sup>7</sup> L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/panier suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

<sup>8</sup> Pour plus de détails sur notre méthodologie propriétaire d'analyse ESG de premier niveau, se référer au Code de Transparence, disponible sur le site internet de KIRAO : <https://KIRAO.fr/esg/>

- **Gouvernance : Taux d'indépendance des membres du conseil<sup>9</sup>.** Il est la garantie d'un équilibre des pouvoirs au sein du conseil d'administration entre membres exécutifs et/ou ayant un intérêt économique et membres prémunis de tout conflit d'intérêt.
- **Environnement : Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e / CA en M€).** Elle mesure les émissions directes des gaz à effet de serre et indirectes liées à l'énergie et a pour objectif de mesurer l'impact d'une activité sur le climat.
- **Social : Taux moyen de femmes au Comex (%).** Il permet d'évaluer la mixité dans les instances de direction opérationnelle complétant la loi Copé-Zimmermann qui cible uniquement le conseil d'administration.
- **Droits Humains : la note moyenne de niveau de controverse<sup>10</sup>** (source : module dédié dans la plateforme MSCI ESG Manager). Elle caractérise la réputation de l'entreprise et le niveau de prime de risque associé.

Chaque indicateur se compare à l'Univers d'investissement de départ selon une fréquence mensuelle (dernier jour de cotation du mois). KIRAO a l'objectif, qu'à minima, 2 des 4 indicateurs définis fassent mieux que l'Univers d'investissement de départ. Pour le fonds maître, les indicateurs de Gouvernance et Environnemental ont été retenus.

<i>Performance au 31 décembre 2022</i>	KIRAO Multicaps (fonds maître)	Univers d'investissement de départ du fonds maître
G – Taux d'indépendance des membres du conseil (%)	80,7%	74,2%
E – Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/CA en M€)	58	173,5
S – Taux moyen de femmes au Comex (%)	20,2%	20,7%
DH – La note moyenne de niveau de controverse (0-10)	4,4/10	5,6/10

Au 31 décembre 2022, la performance du fonds maître a été supérieure à l'Univers d'investissement de départ, s'agissant des piliers de Gouvernance et Environnemental. Le fonds maître affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 80,7% à comparer à 74,2% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 58 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 173,5 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

## 2. La méthodologie propriétaire de MSCI ESG : MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology

<sup>9</sup> Moyenne pondérée des émetteurs pour lesquels 1 point a été attribué selon la méthodologie de notre grille de notation ESG : 1 point est attribué si le taux d'indépendance du conseil est supérieur ou égal à 50% (le seuil est abaissé à 33% pour les sociétés contrôlées).

<sup>10</sup> La note varie entre 0 et 10 (meilleure note).

Bien que le fonds ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables, KIRAO est en mesure d'évaluer le pourcentage d'investissements durables du fonds maître, et par conséquent de KIRAO Multicaps Alpha.

L'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant de qualifier un investissement de durable sur le plan environnemental et/ou social au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. Dans ce cadre, trois étapes doivent être validées.



Source : MSCI ESG Research

- i) **Bonnes pratiques de gouvernance :** L'UE définit la « bonne gouvernance » comme une exigence fondamentale pour un investissement durable en vertu de l'article 2(17) du Règlement SFDR.  
Dans ce sens, MSCI ESG s'appuie sur le MSCI ESG Rating car ce dernier englobe les quatre aspects de « bonne gouvernance » mis en avant par l'article 2(17) du Règlement SFDR, à savoir : les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.  
Les notes du MSCI ESG Rating peuvent varier de CCC (la note la moins élevée) à AAA (la note la plus élevée).  
Un *MSCI ESG Rating* de BB ou plus indique généralement la capacité d'un émetteur à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG, et à répondre aux attentes minimales en matière de gouvernance d'entreprise.<sup>11</sup>
- ii) **Absence de préjudice important allant à l'encontre des objectifs d'investissement durable (DNSH) :** Les critères pour le DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, au-delà de l'exigence qu'un investissement ne peut pas nuire de manière significative aux objectifs environnementaux et sociaux.  
De ce fait, MSCI ESG utilise les critères suivants afin de déterminer si l'une des activités de l'émetteur est susceptible de porter atteinte à un des objectifs d'investissement durable :
  - o **L'étude des controverses à travers le modèle propriétaire MSCI ESG Controversies methodology.** Toute société ayant au moins une controverse marquée d'un drapeau rouge ou orange pourrait indiquer une violation des Principes directeurs de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et/ou du Pacte Mondial des Nations Unies.

<sup>11</sup> Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

- Toute société impliquée dans les armes controversées.
  - Toute société impliquée dans le charbon thermique pour la production d'électricité.
  - Toute société productrice de tabac ou toute société réalisant au moins 5% de ses revenus dans l'industrie du tabac.
- iii) Contribution à un objectif environnemental et/ou social : MSCI ESG s'appuie sur son modèle propriétaire *MSCI Sustainable Impact Metrics*, permettant d'identifier les entreprises tirant des revenus à travers leurs produits et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental.  
D'après MSCI, toute société tirant au moins 20% de ses revenus d'un produit et/ou services ayant un impact positif sociétal et/ou environnemental, peut être considéré comme un contributeur à un objectif environnemental et/ou social.<sup>12</sup>

Les sociétés validant les trois étapes mentionnées ci-dessus, sont considérées par MSCI ESG comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR.

L'équipe de gestion de KIRAO détermine ensuite le pourcentage d'investissements durables du fonds en agréant les scores de durabilité des sociétés considérées comme investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, selon leur pondération.

Au 31 décembre 2022, au sens de la méthodologie *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO Multicaps Alpha est investi, à travers son fonds maître, dans des émetteurs durables ayant un objectif environnemental et social à hauteur de 13% et 2,76%, respectivement. Par conséquent, la proportion d'investissements durables du fonds maître est de 15,76%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Comme mentionné auparavant, le fonds maître, KIRAO Multicaps a pour objectif d'afficher une note ESG moyenne supérieure à la note ESG de l'Univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performantes (qualifié comme l'Univers d'investissement ESG »).

Au 31 décembre 2022, la note ESG du fonds maître est de 70,38/100 à comparer à la note ESG de son Univers d'investissement ESG qui est de 66,39/100.

Par ailleurs, le fonds maître a également l'objectif de suivre 4 indicateurs extra-financiers dans la durée, et de faire mieux que son Univers d'investissement de départ sur au moins 2 indicateurs, à savoir les indicateurs de Gouvernance et Environnemental.

<sup>12</sup> Pour plus d'informations, se référer à l'espace dédié du site internet de MSCI : <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/>

Au 31 décembre 2022, le fonds maître, KIRAO Multicaps, affiche un taux d'indépendance des membres du Conseil de 80,7% à comparer à 74,2% pour l'Univers, ainsi qu'une intensité carbone Scope 1&2 de 58 tonnes de CO2e/CA en M€ à comparer à 173,5 tonnes de CO2e/CA en M€ pour l'Univers.

**Les Principales Incidences Négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Enfin, en s'appuyant sur la méthodologie propriétaire de MSCI décrite dans la question précédente, KIRAO est en mesure d'évaluer le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Au 31 décembre 2022, le fonds est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental à hauteur de 13%.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le processus ESG de KIRAO permet à l'équipe de gestion de s'assurer que les investissements durables que le fonds réalise ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, et ce sur une base *ex ante* (pré-investissement) :

- **A travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative) :** l'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.  
KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>13</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.
- **A travers l'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement :** la prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale permet à l'équipe de gestion de mieux appréhender les incidences des émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. A travers ses deux niveaux d'analyse (grille d'analyse ESG de premier niveau et matrice Atlas de deuxième niveau), KIRAO intègre plusieurs indicateurs relatifs aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité

<sup>13</sup> Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

énumérés dans l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les indicateurs sont détaillés dans la question ci-dessous.

- A travers le suivi quotidien de controverses ESG des entreprises en portefeuille. Pour cela, KIRAO s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe, via un système d'alerte. Par la suite, KIRAO entame un dialogue avec la société concernée afin de mieux appréhender les enjeux et les risques potentiels provenant de ladite controverse. Une controverse jugée comme « très sévère » et « structurelle » par MSCI ESG peut être interprétée comme nuisant de façon significative à un ou plusieurs facteurs de durabilité. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

Enfin, à travers la méthodologie propriétaire de notre fournisseur de données, *MSCI SFDR Article 2(17) sustainable investment methodology*, KIRAO peut vérifier à tout moment si une société respecte les critères vérifiant le principe DNSH.

Au 31 décembre 2022, selon MSCI ESG, toutes les sociétés en portefeuille catégorisées comme durables respectent ce principe.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

En intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives de ses investissements. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question, en particulier s'agissant de l'Univers d'investissement (taux de couverture <50%), et ce, afin d'être en conformité avec les indicateurs retenus dans l'analyse ESG de 1<sup>er</sup> niveau (taux de couverture à minima de 50% du portefeuille et de l'Univers d'investissement). L'équipe de gestion intégrera dans sa grille de notation ESG les indicateurs manquants dès lors que le taux de couverture de l'Univers d'investissement dépassera les 50%, en nombre d'émetteurs.

L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), et 2/ la matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2<sup>ème</sup> niveau).

Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'empreinte carbone
- L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
- L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Conformément à la politique d'exclusion de KIRAO, le fonds maître exclut de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions

internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO n'investit pas non plus dans des sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France<sup>14</sup>. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme mentionné auparavant, en intégrant l'ESG dans son processus d'investissement, KIRAO prend en considération les indicateurs relatifs aux incidences négatives. Jusqu'à présent, cette prise en compte est effectuée de façon partielle, du fait d'un manque de données pour certains indicateurs en question.

L'intégration de critères ESG se fait principalement à travers 1/ la grille de notation ESG (analyse de 1<sup>er</sup> niveau), et 2/ notre matrice propriétaire « Atlas » (analyse de 2<sup>ème</sup> niveau).

Les indicateurs figurant, à minima, dans un des deux niveaux d'analyse sont :

- Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- L'empreinte carbone
- L'intensité carbone de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (indicateur environnemental additionnel)
- L'absence de code de conduite pour les fournisseurs (indicateur social additionnel)

Par ailleurs, à travers la plateforme de MSCI ESG Research, KIRAO peut mesurer et suivre les 14 indicateurs obligatoires, ainsi que les 2 indicateurs additionnels sélectionnés (1/ Les investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone ; 2/ L'absence de code de conduite pour les fournisseurs).

Néanmoins, tous les indicateurs ne sont pas intégrés de façon systématique au processus d'investissement du fait de l'indisponibilité de la donnée (taux de couverture faible) ou de la qualité de la donnée.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31 décembre 2022.

<sup>14</sup> Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

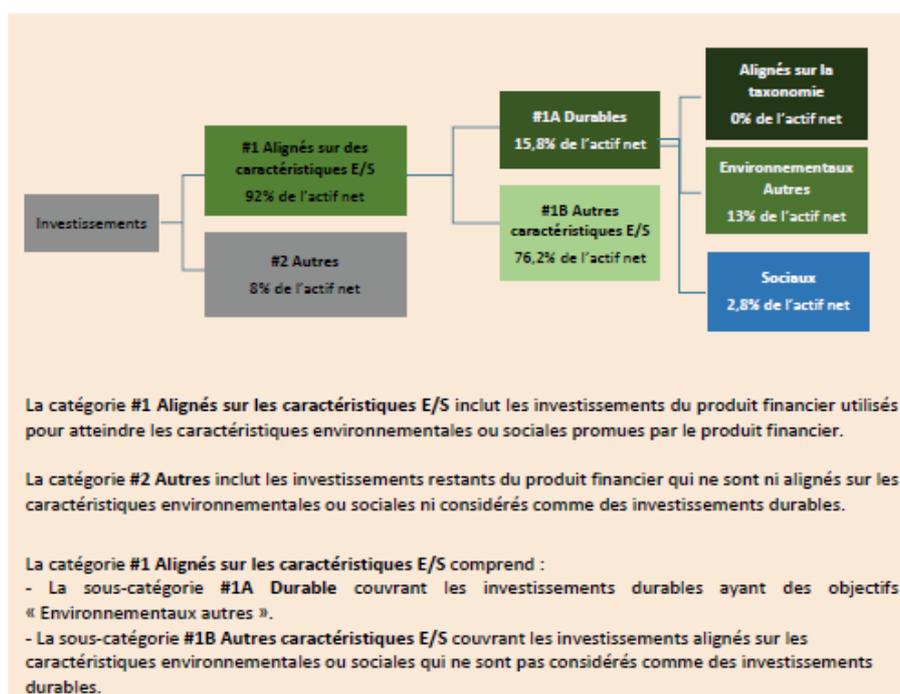
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Investissements les plus importants du fonds maître	Secteur	% d'actifs	Pays
Sopra Steria SA	Technologies de l'information	9.8%	France
Alstom	Industrie	7.1%	France
LVMH SA	Consommation discrétionnaire	5.5%	France
Bureau Veritas	Industrie	4.3%	France
Cap Gemini SA	Technologies de l'information	4.0%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans 1/ la mobilité durable (matériel roulant ferroviaire, véhicules hybrides et solutions conventionnelles de contrôle de la pollution), 2/ des produits et services liés à l'efficacité et performance énergétique des bâtiments, la transmission et distribution d'électricité, les réseaux électriques intelligents, 3/ des solutions d'infrastructure et de services d'optimisation des technologies de l'information, des solutions informatiques permettant de réduire l'impact environnemental des clients.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

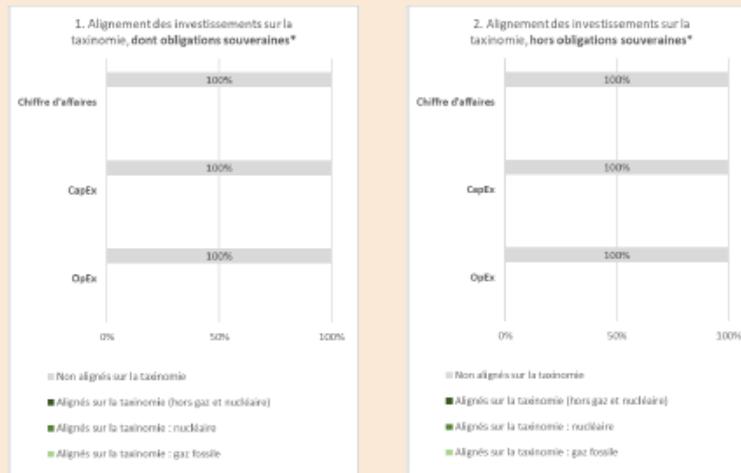
### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>15</sup> ?

Oui



Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>15</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans le fonds maître, KIRAO Multicaps, et/ou intégrant l'Univers d'investissement, le fonds a un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement du portefeuille Multicaps Alpha à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs du fonds maître. Par la suite, l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie du portefeuille Multicaps sont calculés en addition des scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération. Enfin, ces pourcentages sont multipliés au taux d'exposition moyen de KIRAO Multicaps Alpha au fonds maître.

Au 31 décembre 2022, KIRAO Multicaps Alpha a des scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie égaux à 49,48% et 10,37%, respectivement.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Bien que le fonds ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan environnemental, au 31 décembre 2022, ce dernier est investi dans des émetteurs durables sur le plan environnemental, et non alignés sur la taxonomie de l'UE, à hauteur de 13%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Bien que le fonds ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables sur le plan social, au 31 décembre 2022, ce dernier est investi dans des émetteurs durables sur le plan social à hauteur de 2,76%.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais ne vise aucune proportion minimale d'investissements durables.

Cependant, le fonds maître, KIRAO Multicaps, a l'engagement de maintenir une proportion minimale de 5% d'investissements durables.

De ce fait, l'objectif de l'analyse financière, basée sur le triptyque rupture-solidité-valorisation, est d'identifier des cibles d'investissement dont la croissance bénéficiaire s'accélère sous l'effet d'une rupture et n'est pas valorisée. Du fait d'une focalisation sur les ruptures, l'équipe de Gestion est régulièrement amenée à analyser la transformation des modèles d'affaires des entreprises. Celles-ci peuvent être la résultante de plusieurs transitions liées à des enjeux de durabilité : la transition numérique, la transition liée à l'énergie et l'écologie, les mouvements démographiques et leur conséquence (notamment sur les questions alimentaires ou de mobilité). Par conséquent, KIRAO adopte une démarche d'intégration des éléments ESG de manière à enrichir ses connaissances et mieux appréhender le couple opportunités/risques des investissements. KIRAO est également convaincu que les entreprises dont les dirigeants positionnent l'ESG au cœur de la stratégie performeront davantage dans la durée. Une telle philosophie permet à l'équipe de Gestion de KIRAO d'être investi dans des sociétés répondant à différents enjeux de durabilité.

Par ailleurs, les 3 principaux axes de notre processus ESG (1 / L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ; 2 / Une politique d'exclusion (sectorielle et normative) ; et 3 / L'engagement actionnarial) permettent à KIRAO d'identifier les sociétés mieux placées pour répondre aux enjeux de durabilité, leur permettant d'avoir un vrai avantage concurrentiel.

Enfin, en 2022, en vue de mesurer ses investissements durables de manière impartiale, KIRAO s'appuie sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG. De ce fait, l'engagement minimal de 5% du fonds maître est piloté et mesuré grâce à cette méthodologie décrite auparavant. L'équipe de Gestion a suivi de façon régulière le respect de l'engagement minimal de 5%.



#### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

# RAPPORT COMPTABLE AU 30/12/2022

## KIRAO MULTICAPS ALPHA

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

La Société de Gestion a établi un processus de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties aux opérations de gré à gré permettant une connaissance approfondie des prestataires avec lesquels elle traite dans le cadre de ses activités.

Le processus de sélection prévoit en particulier, une fiche de sélection et d'évaluation adaptée et un questionnaire de « due diligence » incluant notamment l'appréciation de l'organisation de l'intermédiaire, de sa qualité financière, l'existence d'assurances, le dispositif du contrôle interne, ainsi que l'existence des procédures relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux mises en place par l'intermédiaire ou la contrepartie suggéré.

Le suivi a posteriori consiste notamment, lors de revues annuelles, à fournir une évaluation de la qualité des dispositifs opérationnels et du service offert par ces prestataires (tarification, qualité d'exécution des ordres, qualité du règlement/livraison, accès aux marchés, qualité de l'analyse financière, etc...).

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Information relative au fonds Maître

Le rapport annuel du fonds Maîtres KIRAO MULTICAPS est disponible auprès de KIRAO

## Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Frais : Mise à jour de la commission de surperformance

## BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>50 878 346,00</b>	<b>113 051 485,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>50 108 740,00</b>	<b>111 665 420,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50 108 740,00	111 665 420,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	769 606,00	1 386 065,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>42 095,02</b>	<b>1 075 071,23</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	42 095,02	1 075 071,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>5 729 714,26</b>
<b>Liquidités</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>5 729 714,26</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>54 135 884,86</b>	<b>119 856 270,49</b>

## BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	47 789 927,13	133 384 593,22
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	6 630 493,57	-12 729 701,97
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-1 189 552,15	-2 389 290,97
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>118 265 600,28</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	769 606,00	1 386 065,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>135 410,31</b>	<b>204 605,21</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>135 410,31</b>	<b>204 605,21</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>54 135 884,86</b>	<b>119 856 270,49</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	18 764 450,00	0,00
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	6 056 000,00	0,00
FCE1F2F00002 CAC40-EOP 0122	0,00	53 572 500,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	18 007 500,00
Total Indices	24 820 450,00	71 580 000,00
Total Contrats futures	24 820 450,00	71 580 000,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	24 820 450,00	71 580 000,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>24 820 450,00</b>	<b>71 580 000,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	285,67	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>285,67</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 857,18	39 686,35
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 857,18</b>	<b>39 686,35</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-20 571,51</b>	<b>-39 686,35</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 590 220,54	2 339 437,86
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 610 792,05</b>	<b>-2 379 124,21</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	421 239,90	-10 166,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-1 189 552,15</b>	<b>-2 389 290,97</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part K :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0012020774	2,2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013231446	1 % TTC maximum	Actif net
K	FR0013312139	1,15 % TTC maximum	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0012020774	0,15 % TTC de l'actif net
I	FR0013231446	0,15 % TTC de l'actif net
K	FR0013312139	0,15 % TTC de l'actif net

## Commission de surperformance

### Part FR0012020774 C

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0013231446 I**

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

#### **Part FR0013312139 K**

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ TTC pour les actions et Warrants France, Belgique, Pays-Bas et 0€ TTC pour les parts d'OPC maison (part NC du fonds Kirao Multicaps)		100	
MONEP, EUREX : 2€ / lot + FI Options MONEP, EUREX (EUR) : 0,40% de la prime (min 10€ + FI)			
Autres marchés en euros : Futures et options (EUR) : 2€ / lot + FI			
Prélèvement sur chaque transaction			

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

**Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.

- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>118 265 600,28</b>	<b>115 259 906,58</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 802 476,46	39 807 030,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 183 418,42	-28 640 972,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 843 557,30	6 699 985,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	12 300 460,00	2 962 128,50
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 108 266,00	-22 308 496,00
Frais de transaction	-54 430,80	-106 621,62
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-28 179 989,22	8 634 228,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 643 640,58	33 823 629,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	33 823 629,80	25 189 401,17
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	2 155 671,00	-1 662 465,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	769 606,00	-1 386 065,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 386 065,00	276 400,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 610 792,05	-2 379 124,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>118 265 600,28</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
Indices	24 820 450,00	46,63
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>24 820 450,00</b>	<b>46,63</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 215 443,84	6,04	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 215 443,84	6,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			50 108 740,00
	FR0012020766	KIRAO MULTIC.NC4D	50 108 740,00
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>50 108 740,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0	0	0

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>			0	0

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 189 552,15	-2 389 290,97
<b>Total</b>	<b>-1 189 552,15</b>	<b>-2 389 290,97</b>

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 126 330,21	-2 063 680,99
<b>Total</b>	<b>-1 126 330,21</b>	<b>-2 063 680,99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>C2 PART CAPI K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 566,38	-44 476,57
<b>Total</b>	<b>-14 566,38</b>	<b>-44 476,57</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48 655,56	-281 133,41
<b>Total</b>	<b>-48 655,56</b>	<b>-281 133,41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 630 493,57	-12 729 701,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 630 493,57</b>	<b>-12 729 701,97</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 930 426,75	-9 537 590,99
<b>Total</b>	<b>5 930 426,75</b>	<b>-9 537 590,99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>C2 PART CAPI K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	144 969,21	-387 470,24
<b>Total</b>	<b>144 969,21</b>	<b>-387 470,24</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	555 097,61	-2 804 640,74
<b>Total</b>	<b>555 097,61</b>	<b>-2 804 640,74</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/09/2018	C1 PART CAPI C	92 691 799,26	688 050,7417	134,71	0,00	0,00	0,00	-11,75
28/09/2018	C2 PART CAPI K	3 721 860,48	27 447,1966	135,60	0,00	0,00	0,00	-10,34
28/09/2018	II PART CAPLI	26 615 592,26	245 467,1016	108,42	0,00	0,00	0,00	-7,87
30/09/2019	C1 PART CAPI C	80 312 490,69	625 762,9485	128,34	0,00	0,00	0,00	1,64
30/09/2019	C2 PART CAPI K	4 755 823,91	36 426,9719	130,55	0,00	0,00	0,00	3,01
30/09/2019	II PART CAPI I	21 977 549,49	210 208,0570	104,55	0,00	0,00	0,00	2,56
30/09/2020	C1 PART CAPI C	77 486 794,87	543 957,3589	142,45	0,00	0,00	0,00	10,55
30/09/2020	C2 PART CAPI K	6 996 039,06	47 891,2258	146,08	0,00	0,00	0,00	11,89
30/09/2020	II PART CAPI I	25 721 472,88	219 530,3328	117,16	0,00	0,00	0,00	9,70
31/12/2020	C1 PART CAPI C	80 315 577,73	560 199,9009	143,36	0,00	0,00	0,00	-6,30
31/12/2020	C2 PART CAPI K	6 628 332,66	44 962,8792	147,41	0,00	0,00	0,00	-6,09
31/12/2020	II PART CAPI I	28 315 996,19	239 401,6028	118,27	0,00	0,00	0,00	-4,85
31/12/2021	C1 PART CAPI C	88 436 603,55	661 203,3660	133,75	0,00	0,00	0,00	-17,54
31/12/2021	C2 PART CAPI K	3 617 710,31	26 029,5550	138,98	0,00	0,00	0,00	-16,59
31/12/2021	II PART CAPI I	26 211 286,42	234 707,3574	111,67	0,00	0,00	0,00	-13,14
30/12/2022	C1 PART CAPI C	47 562 986,82	424 284,6789	112,10	0,00	0,00	0,00	11,32
30/12/2022	C2 PART CAPI K	1 172 456,17	9 959,7632	117,71	0,00	0,00	0,00	13,09
30/12/2022	II PART CAPI I	4 495 425,56	47 448,7085	94,74	0,00	0,00	0,00	10,67

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	30 072,087400	3 646 735,42
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-266 990,774500	-32 345 159,88
Solde net des Souscriptions / Rachats	-236 918,687100	-28 698 424,46
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	424 284,678900	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI K</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 225,297600	155 741,04
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-17 295,089400	-2 185 378,48
Solde net des Souscriptions / Rachats	-16 069,791800	-2 029 637,44
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 959,763200	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>II PART CAPI I</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-187 258,648900	-17 652 880,06
Solde net des Souscriptions / Rachats	-187 258,648900	-17 652 880,06
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	47 448,708500	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	508,60
Montant des commissions de souscription perçues	508,60
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	508,60
Montant des commissions de souscription rétrocedées	508,60
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI K</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	273,39
Montant des commissions de souscription perçues	273,39
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	273,39
Montant des commissions de souscription rétrocedées	273,39
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>II PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0012020774 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 362 548,31
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	265,95
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013312139 C2 PART CAPI K	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	24 194,74
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	78,24
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013231446 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	202 981,89
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	151,41
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	SRD et règlements différés	42 095,02
<b>Total des créances</b>		<b>42 095,02</b>
Dettes	SRD et règlements différés	43 548,78
Dettes	Frais de gestion	91 861,53
<b>Total des dettes</b>		<b>135 410,31</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-93 315,29</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	50 108 740,00	94,13
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>42 095,02</b>	<b>0,08</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-135 410,31</b>	<b>-0,25</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>6,04</b>
DISPONIBILITES	3 215 443,84	6,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
FR0012020766 KIRAO MULTICAPS NC FCP 4DEC	EUR	239 000	50 108 740,00	94,13
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-769 606,00</b>	<b>-1,45</b>
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-769 606	-769 606,00	-1,45
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>769 606,00</b>	<b>1,45</b>
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	EUR	-290	540 956,00	1,02
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	EUR	-160	228 650,00	0,43

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

Coupon de la part I1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(\* ) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **KIRAO MULTICAPS ALPHA**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 DECEMBRE 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **KIRAO MULTICAPS ALPHA** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Certaines informations nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ayant été transmises tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'établir le présent rapport dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2023

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne de Bryas', written over a horizontal line.

**Etienne de BRYAS**  
Associé

## BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>50 878 346,00</b>	<b>113 051 485,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>50 108 740,00</b>	<b>111 665 420,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50 108 740,00	111 665 420,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	769 606,00	1 386 065,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>42 095,02</b>	<b>1 075 071,23</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	42 095,02	1 075 071,23
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>5 729 714,26</b>
<b>Liquidités</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>5 729 714,26</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>54 135 884,86</b>	<b>119 856 270,49</b>

## BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	47 789 927,13	133 384 593,22
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	6 630 493,57	-12 729 701,97
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-1 189 552,15	-2 389 290,97
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>118 265 600,28</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>769 606,00</b>	<b>1 386 065,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	769 606,00	1 386 065,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>135 410,31</b>	<b>204 605,21</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>135 410,31</b>	<b>204 605,21</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>54 135 884,86</b>	<b>119 856 270,49</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	18 764 450,00	0,00
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	6 056 000,00	0,00
FCE1F2F00002 CAC40-EOP 0122	0,00	53 572 500,00
FESXH2F00002 STX50E-EUX 0322	0,00	18 007 500,00
Total Indices	24 820 450,00	71 580 000,00
Total Contrats futures	24 820 450,00	71 580 000,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	24 820 450,00	71 580 000,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>24 820 450,00</b>	<b>71 580 000,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	285,67	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>285,67</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 857,18	39 686,35
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 857,18</b>	<b>39 686,35</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-20 571,51</b>	<b>-39 686,35</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 590 220,54	2 339 437,86
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 610 792,05</b>	<b>-2 379 124,21</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	421 239,90	-10 166,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-1 189 552,15</b>	<b>-2 389 290,97</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part K :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0012020774	2,2 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013231446	1 % TTC maximum	Actif net
K	FR0013312139	1,15 % TTC maximum	Actif net

#### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0012020774	0,15 % TTC de l'actif net
I	FR0013231446	0,15 % TTC de l'actif net
K	FR0013312139	0,15 % TTC de l'actif net

#### Commission de surperformance

##### Part FR0012020774 C

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

### **Part FR0013231446 I**

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

### **Part FR0013312139 K**

20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 50% de l'indice composite (70% Cac All Tradable Net Return (dividendes réinvestis) + 30% Euro Stoxx Total Market Index Net Return (dividendes réinvestis) même si cette performance est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sousperformances passées sera appliquée.

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

(2) Elle est calculée sur une base nette de tous coûts.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM. Ces indices sont des indices dividendes et intérêts réinvestis.

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, même si la performance du fonds est négative.

(3) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée pendant une période minimale de 5 ans avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

(4) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(5) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(6) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
10€ TTC pour les actions et Warrants France, Belgique, Pays-Bas et 0€ TTC pour les parts d'OPC maison (part NC du fonds Kirao Multicaps)  MONEP, EUREX : 2€ / lot + FI Options MONEP, EUREX (EUR) : 0,40% de la prime (min 10€ + FI)  Autres marchés en euros : Futures et options (EUR) : 2€ / lot + FI  Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Néant

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>118 265 600,28</b>	<b>115 259 906,58</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 802 476,46	39 807 030,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-52 183 418,42	-28 640 972,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 843 557,30	6 699 985,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	12 300 460,00	2 962 128,50
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 108 266,00	-22 308 496,00
Frais de transaction	-54 430,80	-106 621,62
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-28 179 989,22	8 634 228,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 643 640,58</i>	<i>33 823 629,80</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>33 823 629,80</i>	<i>25 189 401,17</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	2 155 671,00	-1 662 465,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>769 606,00</i>	<i>-1 386 065,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 386 065,00</i>	<i>276 400,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 610 792,05	-2 379 124,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>118 265 600,28</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
Indices	24 820 450,00	46,63
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>24 820 450,00</b>	<b>46,63</b>
Autres opérations		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 215 443,84	6,04	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 215 443,84	6,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>30/12/2022</b>
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>30/12/2022</b>
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>30/12/2022</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>50 108 740,00</b>
	FR0012020766	KIRAO MULTIC.NC4D	50 108 740,00
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>50 108 740,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 189 552,15	-2 389 290,97
<b>Total</b>	<b>-1 189 552,15</b>	<b>-2 389 290,97</b>

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 126 330,21	-2 063 680,99
<b>Total</b>	<b>-1 126 330,21</b>	<b>-2 063 680,99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>30/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>C2 PART CAPI K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 566,38	-44 476,57
<b>Total</b>	<b>-14 566,38</b>	<b>-44 476,57</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48 655,56	-281 133,41
<b>Total</b>	<b>-48 655,56</b>	<b>-281 133,41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 630 493,57	-12 729 701,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 630 493,57</b>	<b>-12 729 701,97</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 930 426,75	-9 537 590,99
<b>Total</b>	<b>5 930 426,75</b>	<b>-9 537 590,99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>C2 PART CAPI K</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	144 969,21	-387 470,24
<b>Total</b>	<b>144 969,21</b>	<b>-387 470,24</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
<b>II PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	555 097,61	-2 804 640,74
<b>Total</b>	<b>555 097,61</b>	<b>-2 804 640,74</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/09/2018	C1 PART CAPI C	92 691 799,26	688 050,7417	134,71	0,00	0,00	0,00	-11,75
28/09/2018	C2 PART CAPI K	3 721 860,48	27 447,1966	135,60	0,00	0,00	0,00	-10,34
28/09/2018	I1 PART CAPI I	26 615 592,26	245 467,1016	108,42	0,00	0,00	0,00	-7,87
30/09/2019	C1 PART CAPI C	80 312 490,69	625 762,9485	128,34	0,00	0,00	0,00	1,64
30/09/2019	C2 PART CAPI K	4 755 823,91	36 426,9719	130,55	0,00	0,00	0,00	3,01
30/09/2019	I1 PART CAPI I	21 977 549,49	210 208,0570	104,55	0,00	0,00	0,00	2,56
30/09/2020	C1 PART CAPI C	77 486 794,87	543 957,3589	142,45	0,00	0,00	0,00	10,55
30/09/2020	C2 PART CAPI K	6 996 039,06	47 891,2258	146,08	0,00	0,00	0,00	11,89
30/09/2020	I1 PART CAPI I	25 721 472,88	219 530,3328	117,16	0,00	0,00	0,00	9,70
31/12/2020	C1 PART CAPI C	80 315 577,73	560 199,9009	143,36	0,00	0,00	0,00	-6,30
31/12/2020	C2 PART CAPI K	6 628 332,66	44 962,8792	147,41	0,00	0,00	0,00	-6,09
31/12/2020	I1 PART CAPI I	28 315 996,19	239 401,6028	118,27	0,00	0,00	0,00	-4,85
31/12/2021	C1 PART CAPI C	88 436 603,55	661 203,3660	133,75	0,00	0,00	0,00	-17,54
31/12/2021	C2 PART CAPI K	3 617 710,31	26 029,5550	138,98	0,00	0,00	0,00	-16,59
31/12/2021	I1 PART CAPI I	26 211 286,42	234 707,3574	111,67	0,00	0,00	0,00	-13,14
30/12/2022	C1 PART CAPI C	47 562 986,82	424 284,6789	112,10	0,00	0,00	0,00	11,32
30/12/2022	C2 PART CAPI K	1 172 456,17	9 959,7632	117,71	0,00	0,00	0,00	13,09
30/12/2022	I1 PART CAPI I	4 495 425,56	47 448,7085	94,74	0,00	0,00	0,00	10,67

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	30 072,087400	3 646 735,42
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-266 990,774500	-32 345 159,88
Solde net des Souscriptions / Rachats	-236 918,687100	-28 698 424,46
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	424 284,678900	

	En quantité	En montant
<b>C2 PART CAPI K</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 225,297600	155 741,04
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-17 295,089400	-2 185 378,48
Solde net des Souscriptions / Rachats	-16 069,791800	-2 029 637,44
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	9 959,763200	

	En quantité	En montant
<b>I1 PART CAPI I</b>		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-187 258,648900	-17 652 880,06
Solde net des Souscriptions / Rachats	-187 258,648900	-17 652 880,06
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	47 448,708500	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	508,60
Montant des commissions de souscription perçues	508,60
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	508,60
Montant des commissions de souscription r�troced�es	508,60
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI K</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	273,39
Montant des commissions de souscription perçues	273,39
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	273,39
Montant des commissions de souscription r�troced�es	273,39
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>I1 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0012020774 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	2,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	1 362 548,31
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	265,95
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	30/12/2022
FR0013312139 C2 PART CAPI K	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,15
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	24 194,74
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	78,24
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	30/12/2022
FR0013231446 I1 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,00
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	202 981,89
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	151,41
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>30/12/2022</b>
Créances	SRD et règlements différés	42 095,02
<b>Total des créances</b>		<b>42 095,02</b>
Dettes	SRD et règlements différés	43 548,78
Dettes	Frais de gestion	91 861,53
<b>Total des dettes</b>		<b>135 410,31</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-93 315,29</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	50 108 740,00	94,13
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>42 095,02</b>	<b>0,08</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-135 410,31</b>	<b>-0,25</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>3 215 443,84</b>	<b>6,04</b>
DISPONIBILITES	3 215 443,84	6,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>53 230 868,55</b>	<b>100,00</b>

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>50 108 740,00</b>	<b>94,13</b>
FR0012020766 KIRAO MULTICAPS NC FCP 4DEC	EUR	239 000	50 108 740,00	94,13
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-769 606,00</b>	<b>-1,45</b>
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	-769 606	-769 606,00	-1,45
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>769 606,00</b>	<b>1,45</b>
FCE1F3F00002 CAC40-EOP 0123	EUR	-290	540 956,00	1,02
FESXH3F00002 STX50E-EUX 0323	EUR	-160	228 650,00	0,43